



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 497-2023

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, par le soussigné Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, qu'à sa séance ordinaire tenue le 14 février 2023, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 497-2023 RELATIF À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION ET RESTAURATION DES BÂTIMENTS DU NOYAU VILLAGEOIS, DU SECTEUR CONSTITUÉ DES ZONES C-2, C-7, À L'INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE ET DES BÂTIMENTS IDENTIFIÉS À LISTE DES BÂTIMENTS RETENUS À L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI SITUÉS DANS LES LANIÈRES PATRIMONIALES SUR LES CHEMINS DU FLEUVE ET SAINT-FÉRÉOL POUR L'ANNÉE 2023**

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à [www.ville.lescedres.qc.ca](http://www.ville.lescedres.qc.ca)

Donné à Les Cèdres, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, greffier-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 497-2023** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 15 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier